

COPIE POUR APPROBATION

Date de délivrance : 24 avril 2023

**CAMMAC
(CANADIAN AMATEUR MUSICIANS/
MUSICIENS AMATEURS DU CANADA)**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 décembre 2022

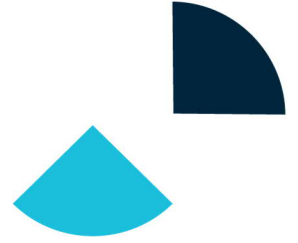
CAMMAC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 décembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6 - 7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 15
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Charges générales	16
Annexe B - Programmes musicaux	16
Annexe C - Locations	16
Annexe D - Charges financières	17



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
CAMMAC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme CAMMAC (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits d'activités et de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits aux livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient dû être apportés aux produits, à l'excédent des produits sur les charges, à l'actif et à l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.*¹

Sainte-Agathe-des-Monts
Le 19 avril 2023

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A115332

CAMMAC

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
PRODUITS		
Dons et activités de levées de fonds	109 524 \$	694 568 \$
Cotisations des membres	17 875	13 620
Subventions gouvernementales :		
Fonctionnement - ministère de la Culture et des Communications	124 615	147 986
MRC d'Argenteuil	55 000	55 000
Emploi Québec	-	2 121
Emploi Canada	42 435	13 037
Patrimoine Canada	9 995	-
Association des camps du Québec	17 012	213 247
Subventions salariales d'urgence du Canada	-	83 275
Relatives aux immobilisations	102 330	102 080
Intérêts sur la dette à long terme	49 989	56 409
Autres	4 300	5 777
Contributions de la Fondation du Grand Montréal	21 320	18 820
Programmes musicaux	398 215	86 577
Concerts	16 418	-
Locations	298 189	22 986
Boutique	29 577	3 694
Régions	43 577	8 560
Divers	3 003	1 750
	1 343 374	1 529 507
CHARGES		
Charges générales (annexe A)	631 548	627 770
Programmes musicaux (annexe B)	391 058	96 739
Concerts	16 869	2 392
Locations (annexe C)	204 334	42 613
Boutique	20 445	7 296
Régions	39 337	3 540
Charges financières (annexe D)	75 739	67 395
Amortissements	184 588	183 707
	1 563 918	1 031 452
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT DONS	(220 544)	498 055
DONS (note 8)	(202 000)	-
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(422 544) \$	498 055 \$

CAMMAC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 décembre 2022

				2022	2021
	Dotation	Investi en immobili- sations	Non affecté	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	-	\$ 1 382 907	\$ 419 335	\$ 1 802 242	\$ 1 304 187
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(72 354)	(350 190)	(422 544)	498 055
Apports reçus à titre de dotations	30 038	-	-	30 038	-
Investissements en immobilisations	-	133 288	(133 288)	-	-
SOLDE À LA FIN	30 038	\$ 1 443 841	\$ (64 143)	\$ 1 409 736	\$ 1 802 242

CAMMAC

BILAN

31 décembre 2022

	2022	2021
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	68 098 \$	619 650 \$
Clients	25 555	222
Subventions	48 235	29 242
Stocks	17 018	13 958
Charges payées d'avance	19 673	15 268
Portion à court terme des subventions à recevoir (note 3)	169 792	162 869
	348 371	841 209
SUBVENTIONS À RECEVOIR (note 3)	858 308	1 028 100
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	4 046 308	4 093 141
	5 252 987 \$	5 962 450 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

CAMMAC

BILAN

31 décembre 2022

	2022	2021
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	78 683 \$	56 942 \$
Dépôts de clients	23 497	77 061
Produits reportés	60 500	50 000
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 6)	209 792	177 869
	372 472	361 872
Dette à long terme exigible au cours du prochain exercice (note 6)	499 915	-
	872 387	361 872
DETTE À LONG TERME (note 6)	368 392	1 088 099
APPORTS REPORTÉS (note 7)	2 602 472	2 710 237
	3 843 251	4 160 208
ACTIF NET		
Dotation	30 038	-
Investi en immobilisations	1 443 841	1 382 907
Non affecté	(64 143)	419 335
	1 409 736	1 802 242
	5 252 987 \$	5 962 450 \$

CAMMAC

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(422 544) \$	498 055 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	184 588	183 707
Amortissement des apports reportés	(111 502)	(110 155)
	(349 458)	571 607
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(73 114)	36 621
	(422 572)	608 228
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des prêts de particuliers	(25 000)	(80 007)
Remboursement de la dette	(162 869)	(156 332)
Encaissement d'apports reportés	3 737	17 051
Apports en espèces reçus à titre de dotations	30 038	-
	(154 094)	(219 288)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement des subventions à recevoir	162 869	156 330
Acquisition d'immobilisations corporelles	(137 755)	(57 741)
	25 114	98 589
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(551 552)	487 529
ENCAISSE AU DÉBUT	619 650	132 121
ENCAISSE À LA FIN	68 098 \$	619 650 \$

CAMMAC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2022

1. STATUT ET OBJECTIF

CAMMAC (Canadian Amateur Musicians/Musiciens amateurs du Canada) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). Son objectif est de permettre aux musiciens de tous les niveaux de se regrouper et de participer à diverses activités musicales dans un cadre amical et détendu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Comptabilisation des autres revenus

Les droits d'inscription aux sessions sont comptabilisés à titre de produits lorsque les sessions ont lieu.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Comptabilité par fonds

Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Les apports reçus à titre de dotation sont présentés dans le fonds de dotation. Les revenus de placements tirés des ressources de ce fonds sont présentés dans le fonds d'administration générale conformément aux directives fixées par les apporteurs de fonds détenus à titre de dotation. Les gains et les pertes sur les ressources du fonds de dotation sont présentés dans le fonds de dotation.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, sur la valeur nette de réalisation des stocks et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

La musicothèque, comptabilisée à 1 \$, représente un actif important qui regroupe plus de 10 000 titres. Les achats sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont effectués. Les dons majeurs d'instruments de musique et les oeuvres d'arts sont comptabilisés selon l'estimation de leur valeur marchande et ne sont pas amortis.

Les autres immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire pour les durées suivantes :

	Périodes
Bâtiments et améliorations	40 ans
Aménagement et réfection	5 ans
Équipement, matériel et outillage	5 ans
Équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	5 ans
Instruments de musique	5 ans et 10 ans
Équipement culturel	5 ans
Mobilier	5 ans

Apports reçus sous forme de services

L'organisme reçoit des apports sous forme de services de la part de donateurs et de bénévoles. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Apports reçus - Programme « Mécénat Placements Culture »

Dans le cadre du volet 1 du programme « Mécénat Placements Culture (MPC) » du ministère de la Culture et des Communications (MCC), l'organisme a complété, en 2016, une campagne de financement dans le but de recueillir des dons qui seront appariés par le MCC. Au cours de cette période, l'organisme a déposé les sommes recueillies auprès de la « Fondation du Grand Montréal ». Selon le contrat de gestion signé avec cette fondation, l'organisme lui cède ses droits de propriété pour une période de 10 ans. L'organisme a donc exclu de ses livres les « Apports reportés - Dons dédiés au Programme MPC » et le placement s'y rattachant. Il n'est donc plus propriétaire de ces sommes, mais a accès aux relevés de comptes relatifs à l'évolution des fonds placés en son nom.

CAMMAC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des subventions à recevoir.

3. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2022	2021
Montant à recouvrer pour le remboursement de la dette à long terme par le « gouvernement du Québec (ministère de la Culture et des Communications) » - Projet de reconstruction	491 872 \$	620 043 \$
Montant à recouvrer pour le remboursement de la dette à long terme par le « gouvernement du Québec (ministère de la Culture et des Communications) » - Travaux de mise à niveau des infrastructures	536 228	570 926
	1 028 100	1 190 969
Portion réalisable au cours du prochain exercice	169 792	162 869
	858 308 \$	1 028 100 \$

CAMMAC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2022

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	17 853 \$	- \$	17 853 \$	17 853 \$
Terrain vacant en copropriété	40 000	-	40 000	40 000
Bâtiments et améliorations	6 075 214	2 305 813	3 769 401	3 852 320
Aménagement et réfection	3 860	2 670	1 190	1 962
Équipement culturel	20 855	14 259	6 596	10 767
Équipement de bureau	7 309	934	6 375	699
Équipement informatique	15 160	5 736	9 424	9 320
Équipement, matériel et outillage	32 816	11 965	20 851	15 263
Mobilier	71 732	19 950	51 782	22 682
Instruments de musique	77 725	18 861	58 864	58 303
Oeuvres d'art	63 971	-	63 971	63 971
Musiothèque	1	-	1	1
	6 426 496 \$	2 380 188 \$	4 046 308 \$	4 093 141 \$

5. CRÉDITEURS

	2022	2021
Fournisseurs	13 151 \$	7 847 \$
Salaires et vacances	36 734	30 841
Retenues à la source	6 004	4 754
Taxes	7 647	304
Frais courus	15 147	13 196
	78 683 \$	56 942 \$

CAMMAC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2022

6. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Emprunt, garanti par la propriété, l'universalité des créances et par une créance spécifique du ministère de la Culture et des Communications, remboursable par versements semestriels de 76 146 \$ incluant les intérêts au taux de 4,1 %, échéant en juin 2026 ^(a)	491 871 \$	620 042 \$
Emprunt, garanti par la propriété, l'universalité des créances et par une créance spécifique du ministère de la Culture et des Communications, remboursable par versements semestriels de 30 283 \$ incluant les intérêts au taux de 4,6 %, renouvelable en mars 2024, échéant en mars 2034 ^{(a) (c)}	536 228	570 926
Prêt d'un particulier, intérêts au taux de 2 %, remboursable par un versement mensuel maximum de 10 000 \$	10 000	10 000
Prêts à des particuliers remboursés au cours de l'exercice	-	25 000
Emprunt du « Compte d'urgence pour entreprises canadiennes », garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt, échéant en décembre 2023 ^(b)	40 000	40 000
	1 078 099	1 265 968
Portion échéant au cours du prochain exercice	209 792	177 869
Dettes à long terme exigibles au cours du prochain exercice ^(c)	499 915	-
	368 392 \$	1 088 099 \$

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants, en supposant que l'emprunt renouvelable soit renouvelé aux mêmes conditions quant aux remboursements du capital :

2023	209 792 \$
2024	149 009 \$
2025	144 766 \$
2026	74 617 \$

- a) Le gouvernement du Québec (ministère de la Culture et des Communications) s'est engagé à assumer les versements d'intérêts et de capital des emprunts de 491 871 \$ et de 536 228 \$ aussi longtemps que CAMMAC restera un organisme de bienfaisance.

CAMMAC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2022

6. DETTE À LONG TERME (suite)

- b) La société a obtenu un emprunt totalisant 60 000 \$ dans le cadre du « Compte d'urgence pour entreprises canadiennes ». Si la société rembourse 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, le solde de 20 000 \$ fera l'objet d'une radiation. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et sera remboursable par mensualités, incluant le capital et les intérêts, jusqu'à l'échéance en décembre 2025. Étant raisonnablement certaine de rembourser 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, la société a constaté 20 000 \$ au résultat net au moment de l'octroi de l'emprunt.
- c) La convention de crédit est assujettie à des clauses restrictives prévoyant le maintien de certains ratios, lesquels ne sont pas maintenus au 31 décembre 2022, de sorte que le créancier serait en droit d'exiger le remboursement anticipé. Par conséquent, l'emprunt a été reclassé à court terme.

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports relatifs aux immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

	2022	2021
Solde au début	2 710 237 \$	2 803 341 \$
Plus : Apports reçus au cours de l'exercices	3 737	17 051
Moins : Amortissement de l'exercice	(111 502)	(110 155)
Solde à la fin	2 602 472 \$	2 710 237 \$

CAMMAC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2022

8. PROGRAMME « MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE » ET FONDS PHILANTROPIQUE AUTO-DÉSIGNÉ

L'organisme a cédé la propriété des dons admissibles recueillis lors d'une campagne de financement en 2016 ainsi que l'appariement à la « Fondation du Grand Montréal » en vertu du programme « Mécénat Placements Culture ». Ce montant ne figure pas dans l'actif de « CAMMAC », car la propriété et la gestion ont été cédées à la « Fondation du Grand Montréal » pour une période minimale de 10 ans. Au 31 décembre 2022, la juste valeur marchande des sommes cédées à la « Fondation du Grand Montréal » s'élève à 541 276 \$ (2021 - 628 498 \$).

Durant l'exercice, l'organisme a également fait un don d'un montant de 202 000 \$ à la « Fondation du Grand Montréal » pour la création d'un fonds philanthropique auto-désigné. Ce montant ne figure pas dans l'actif de « CAMMAC », car la propriété et la gestion ont été cédées à la « Fondation du Grand Montréal » pour une période minimale de 5 ans. Au 31 décembre 2022, la juste valeur marchande des sommes cédées à la « Fondation du Grand Montréal » s'élève à 196 928 \$ (2021 - 0 \$).

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes clients et aux subventions à recevoir. La société consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. De plus, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

CAMMAC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
ANNEXE A - CHARGES GÉNÉRALES		
Salaires et charges sociales - administration	276 496 \$	305 072 \$
Assurances	61 144	56 657
Combustible et électricité	45 933	27 711
Cotisations et affiliations	3 799	1 885
Dépréciation des comptes clients	(1 056)	-
Entretien et réparations incluant les salaires et charges sociales	123 085	133 879
Formation	1 113	4 975
Fournitures de bureau et papeterie	11 901	14 579
Frais de déplacements	4 307	433
Frais informatiques	19 063	16 999
Frais de transports	2 815	1 659
Honoraires professionnels	20 032	19 421
Promotion et frais de représentation	19 383	8 535
Taxes, permis et impôts fonciers	28 106	27 806
Télécommunications	15 427	8 159
	631 548 \$	627 770 \$

ANNEXE B - PROGRAMMES MUSICAUX

Salaires et charges sociales - artistique	146 000 \$	58 665 \$
Salaires et charges sociales - service hôtelier	107 083	10 373
Salaires et charges sociales - musicothèque	10 342	7 300
Achats de nourriture	59 352	7 751
Bourses	4 350	-
Buanderie	7 382	422
Entretien ménager	5 129	1 071
Fournitures artistiques	27 030	3 466
Fournitures diverses	14 323	2 992
Musicothèque	4 548	808
Divers	5 519	3 891
	391 058 \$	96 739 \$

ANNEXE C - LOCATIONS

Salaires et charges sociales - service hôtelier	127 779 \$	32 859 \$
Achats de nourriture	53 537	4 497
Buanderie	15 481	423
Fournitures diverses	6 951	3 887
Autres	586	947
	204 334 \$	42 613 \$

CAMMAC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
ANNEXE D - CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et frais bancaires	26 481 \$	11 434 \$
Intérêts sur la dette à long terme	49 258	55 961
	<hr/>	<hr/>
	75 739 \$	67 395 \$
